



France Mobilités a administré une pédagogie de la différenciation, pour préparer les futures autorités organisatrices. - © France Mobilités

## France Mobilités chauffe le moteur

Laurent Miguet | le 12/04/2021 | [Banque des territoires](#), [Ademe](#), [Cerema](#), [ADCF](#), [France](#)

### Sommaire du dossier

#### 1. [France Mobilités chauffe le moteur](#)

France Mobilités a passé l'épreuve décisive : des dizaines de communautés de communes ont choisi de prendre la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM), juste avant l'échéance du 31 mars, posée par la loi d'orientation du 24 décembre 2019 (Lom). Cette accélération résulte du travail pédagogique mené par l'organisme de coordination, rouage crucial de la machine à décarboner les transports voulue par le législateur.

La dernière ligne droite l'a démontré : la gestation des nouvelles autorités organisatrices de la mobilité n'a pas suivi le cours d'un long fleuve tranquille.

« De nombreux établissements avaient de toutes façons prévu de ne pas délibérer avant les dernières semaines précédant l'échéance du 31 mars ; d'autres se sont laissés convaincre juste avant la fin de la période », analyse Bertrand Macé, chargé de la mobilité à l'Assemblée des communautés de France. Un courrier aux préfets, envoyé début février, a accéléré le processus.

## Pédagogie

Derrière les ministres qui l'ont signé – Jean Baptiste Djebbari pour les Transports, Jacqueline Gourault et son secrétaire d'Etat Joël Giraud pour la Cohésion des territoires – se cache le travail de longue haleine mené par France Mobilités, organisme de coordination créé par la Lom, avec l'appui de trois piliers de l'ingénierie d'Etat : l'Agence de la transition écologique (Ademe), le Centre d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) et la banque des Territoires.

**L'ouverture de la loi à la diversité du champ des possibles implique une pédagogie de la différenciation** : « Aux collectivités de décider et d'adapter les objectifs à leurs territoires. A chacun son rythme : certains arrivent en fin d'expérimentation, quand d'autres s'interrogent encore sur ce qu'ils vont faire de leur nouvelle compétence », explicite un conseiller mobilité du ministère de la Cohésion des territoires.

## Diversité

« Le confinement a généré des modes de communication très efficaces dont les communautés de communes se sont emparées, selon des modalités propres à chaque cellule régionale animée par les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement », témoigne Isabelle Mesnard, directrice de projets France Mobilités au Cerema. Ce dernier a diffusé en février une synthèse de ses réponses aux questions juridiques, techniques et économiques posées par 15 territoires sélectionnés par un appel à partenariats.

Le bilan des remontées des territoires confirme l'**engouement des communautés rurales pour les services de location de vélo**, « **peu coûteux et très prisés par les usagers** », souligne Isabelle Mesnard. Affectée provisoirement par la pandémie, **la mobilité partagée inspire de multiples projets, du covoiturage classique à ses variantes solidaires**, qui mobilisent des chauffeurs bénévoles au service des populations les plus vulnérables. « **Souvent, l'expérimentation d'un premier service se développe en parallèle à l'élaboration d'un plan de mobilité simplifié, en vue d'une stratégie plus globale** », observe la directrice de projets France Mobilités.

## Véloboom

Parmi ses plus récentes contributions à l'appropriation de la nouvelle compétence intercommunale, **l'Ademe cite son guide « Développer le système vélo dans les territoires »**, sorti en mars : fruit d'un premier appel à projets lancé en 2019, le document accompagne la gestation d'une seconde vague sur ce sujet, lancée en février. Après avoir accompagné 227 lauréats, l'agence prévoit d'élire 400 territoires dans « A vélo 2 », lancé fin février avec un budget de 25 millions d'euros.

Parallèlement, l'agence réédite depuis 2018 ses appels à manifestations d'intérêt (Ami) destinés aux « Territoires d'expérimentation pour les Nouvelles mobilités durables » (Tenmod) avec deux objectifs : « planification et expérimentation », résume Jérémie Almosni, chef de service Transport et mobilités, au moment où démarre le cinquième Ami.

## Solidarité

Le premier axe vise à « **lever les silos entre mobilité et urbanisme, pour favoriser une vision systémique** ». Quant aux expérimentations, « elles **approfondissent la dimension inclusive et solidaire** qui contribue à la résilience des territoires peu denses », poursuit le chef de service Transport et mobilités de l'Ademe.

Pour passer des études aux réalisations après la prise de compétences des nouvelles AOM à compter du 1er juillet, la Banque des territoires va jouer les premiers rôles, au sein de France Mobilités. Elle s'y est préparée avec l'appui d'un groupe d'étudiants de la chaire d'économie urbaine de l'Essec, missionnés pour répondre à cette question : « Quelles alternatives à la voiture individuelle en zone peu dense ? » Un document de 56 pages détaille les réponses.

## Pragmatisme

« Ce guide recense les solutions abordables, à travers le prisme de territoires archétypaux, depuis le rural dépourvu de centralité jusqu'aux périphéries des métropoles en passant par les espaces qui relient plusieurs agglomérations sans en faire partie », synthétise Pierre Aubouin, directeur du département Investissement et infrastructures. Dans le cadre du volet mobilité de son plan climat 2020-2024, **la banque dispose de 200 millions d'euros en fonds propres et d'1,3 milliard d'euros sous formes de prêts dédiés aux infrastructures.**

L'accompagnement financier donne un poste d'observation privilégié sur le pragmatisme des futures AOM : « **Les collectivités cherchent le maximum de services au moindre coût.** Cela passe aussi par la promotion de la démobilité », résume Pierre Aubouin. Creuset de la réflexion et de l'expérimentation, des « maisons de la mobilité » fleurissent et portent la promesse des bouquets de solutions à venir.